

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : FACEF et ARC

Question no 2 : SCGM-19, doc. 8, pp2-4 , Tableaux

2. a) Veuillez ventiler de façon plus précise les dépenses d'ordre administratif (administration, suivi et évaluation, colonnes 3 et 6 du tableau) inhérentes au PGEE (nombre d'emplois dédiés, coûts de gestion,...) pour l'année 2000-2001.
 2. b) Veuillez expliquer comment vous en êtes arrivés aux résultats obtenus dans cette colonne. (Exemple : Il en coûtera 10,000\$ de frais administratifs pour la mesure PE100 (générateur d'air chaud 2 ième génération) et 50,000 pour PE101 (générateur de troisième génération)).
 2. c) Veuillez préciser en quoi consiste les coûts de commercialisation (colonne 5) des tableaux du document 8) .
-

Réponse

2.a) Voir réponse à la question 31.1 du RNCREQ à la pièce SCGM-19, Document 8.02 ainsi que la réponse à la question 11.1 de la Régie de l'énergie à la pièce SCGM-19, Document 4.08.

2.b) Nous avons évalué de façon approximative tous les postes budgétaires des programmes basés sur le travail nécessaire à effectuer. Pour le cas cité en exemple, la différence provient du fait que le premier programme est en phase de croisière alors que le second est en phase de développement, incluant un module de formation aux installateurs partenaires.

2.c) Voir la réponse à la question 11.1 de la Régie de l'énergie à la pièce SCGM-19, Document 4.08.